



**Bonne année 2017
à tous**

**Lettre d'information AIMEylan n°25
– janvier 2017**

Rassemblement citoyen de gauche, de l'écologie et du centre
Groupe au conseil municipal de Meylan

**Abandon du projet de déplacement de la crèche des Buclos : une
décision de bon sens, mais quelle énergie perdue !**

Lors des vœux municipaux 2017, lundi 17 janvier, le maire a annoncé que la majorité municipale abandonnait son projet de déplacement de la crèche des Buclos. C'est une décision de bon sens. Pourquoi construire une crèche de près de 90 enfants en zone inondable ? Une spécialité de l'équipe municipale qui avait déjà proposé de construire une crèche dans la zone inondable du parc des Ayguinards !

Une perte de temps, une perte d'argent, une perte d'énergie... Voilà comment résumer cette dernière séquence. Le projet avait été rendu public lors du vote d'une délibération au conseil municipal du 16 novembre 2015. Sans aucune discussion préalable, nous avons appris que la parcelle de la crèche des Buclos (6525m²) était promise à la vente pour construire 90 logements pour une somme de 1,8M€. Une pénalité de 360 000 euros est prévue si la mairie ne tenait pas son engagement. Nous avons voté contre ce projet.

Nous apprenions en même temps que les trois crèches des Buclos, Fauvettes et Tamiers seraient regroupées dans l'ancien groupe scolaire des Buclos et qu'un appel d'offre pour le suivi d'un marché de 3,2M€ était lancé pour réaliser la transformation.

Le projet vient d'être abandonné devant la réaction forte de rejet des habitants qui se sont organisés en collectif. Un projet municipal très mal préparé !

Autant nous étions favorables à des investissements pour rénover et moderniser les crèches de Meylan, autant nous étions opposés à construire une mégacrèche dans une zone inondable. Autant nous sommes favorables à la construction de logements sociaux pour assurer une mixité sociale dans notre ville, autant nous sommes opposés à la construction de 90 logements en lieu et place d'une crèche.

Depuis le début du mandat, nous demandons que la rénovation de quartier se fasse avec une vue d'ensemble incluant les parcelles PLM Schneider, fac de pharmacie et Société Générale. Il est nécessaire de réfléchir l'habitat avec des espaces publics, des espaces verts, des services, des voies de passage, de l'économie et du logement, bien sûr. Tout cela doit se construire avec les habitants présents et futurs en respectant les engagements de solidarité que nous impose la loi. Au lieu, de cela, la majorité avance projet par projet, promoteur par promoteur, parcelle par parcelle...

Une commune nouvelle ; tout en maladresse !

Lors du même discours des vœux, le maire de Meylan, a annoncé sa volonté de construire une commune nouvelle regroupant les 3 communes de Meylan, La Tronche et Corenc. Cette déclaration a surpris tous les présents, notamment Bertrand Spindler, le maire de La Tronche ainsi que l'ensemble des conseillers municipaux des 3 communes. Est-ce la bonne manière de lancer un débat ? Cette maladresse peut s'avérer handicapante pour la suite des discussions. Ou bien au contraire, est-ce là la meilleure manière pour enterrer définitivement ce projet ?

En premier lieu, nos communes sont intégrées dans la Métropole grenobloise où de nombreuses compétences communales viennent d'être transférées conformément à la loi. C'est le lieu naturel de l'action intercommunale, qui doit permettre aux habitants d'avoir un meilleur accès aux services publics locaux et de construire la ville de demain. Par exemple, le théâtre Hexagone est devenu métropolitain permettant de garantir son avenir de scène nationale.

En second lieu, les compétences restées communales (petite enfance, scolaire, jeunesse, culture et sport, animations, tranquillité et prévention...) peuvent être effectivement partagées mais cela ne se décrète par un discours. C'est le résultat d'une politique de longue haleine. Nous proposons donc de mettre en place un plan d'actions intercommunales aux bénéfices des habitants dont voici quelques pistes : Pourquoi ne pas partager nos polices municipales et nos services prévention/médiation ? Le regroupement permettrait-il de mettre en place un service périscolaire respectant au mieux les rythmes des enfants ? Un réseau de bibliothèque ? Une vraie politique jeunesse ? Pourquoi ne pas relancer un projet de Maison pour l'emploi des jeunes ? Pourquoi ne pas partager la piscine découverte de la Tronche ? Achat groupé et partage de matériel communal ? Pourquoi ne pas ouvrir Horizons aux Corençais et Tronchois avec des tarifs de péréquation sociale ?

Nous sommes favorables à un plan d'actions intercommunales concertées qui permettra aux habitants de se connaître, aux communes de converger dans leurs politiques, y compris fiscales. Au terme de cette approche, il sera temps de voir s'il est opportun de créer une commune nouvelle. En aucun cas, M. Guiguet, maire remplaçant de la maire condamnée, ne peut avancer une telle proposition sans même une discussion en conseil municipal ou avec les habitants de Meylan. Serait-ce une proposition de campagne municipale par anticipation ? M. Guiguet, rendez-vous en 2020 devant les électeurs !

Des vœux bâclés aux personnes âgées !

Lors des vœux, après 20 mn d'attente, il est annoncé que l'intervention du maire se fera après le concert en raison de son absence... Concert à minima, qui a duré moins d'une heure avec l'orchestre des Musiciens du Louvre qui était dans une configuration réduite avec seulement 8 musiciens. Le maire arrive enfin et prend la parole pour inviter les personnes âgées à trinquer pour la nouvelle année... sauf que rien n'avait été prévu en ce sens... et monsieur le maire de s'excuser... On trinquera peut-être l'année prochaine !

L'année 2017 commence mal pour le maire et la majorité municipale !

Prochain conseil municipal le lundi 13 février, 18h30.

N'oubliez pas de visiter notre site <http://aimeylan.fr>

Abonnez-vous à notre page facebook <https://www.facebook.com/AIMEylan>